

## Modalités de participation

### Conditions :

- Avoir entre 17 et 30 ans
- Résider à Dugny
- Demande de subvention limitée à un projet par personne et par année civile

### En échange de l'accompagnement, il faut :

- Réaliser un nombre d'heures de bénévolat au sein d'une association de la ville.
- Partager son expérience et participer aux événements liés au dispositif notamment lors du « Trophée Jeunes et aussi citoyens ».

### Le projet est éligible pour 3 ans

### Etapas :

- 1- Prendre connaissance du règlement.
- 2- Retrait ou téléchargement du dossier de candidature.
- 3- Élaboration et formulation du projet.
- 4- Dépôt du dossier de candidature.
- 5- Présentation du projet devant un jury.
- 6- Attribution de la bourse (Le montant de chaque bourse est laissé à l'appréciation du jury en fonction de la nature, du coût et de la présentation du projet).
- 7- Évaluation, bilan et retour d'expérience.

**Il vous est recommandé de déposer vos projets au moins 3 mois avant la date de réalisation minimum.**

## Le Point Information Jeunesse (PIJ)

est votre lieu ressource pour vous aider à remplir votre dossier de candidature, élaborer et formuler votre projet, vous préparer pour votre présentation devant le jury qui décidera du montant de la bourse qui vous sera allouée.

**N'hésitez pas à contacter le PIJ  
au 2-4, rue Henri Barbusse  
06 19 93 23 30 • [pij@mairie-dugny.fr](mailto:pij@mairie-dugny.fr)**

# La Ville soutient ses jeunes dans leurs projets

17 - 30 ANS



# BOURSE D'AVENIR

## RENSEIGNEMENTS

PIJ • 2-4, rue Henri Barbusse

06 19 93 23 30 • [pij@mairie-dugny.fr](mailto:pij@mairie-dugny.fr)

La Ville de Dugny a décidé de soutenir les initiatives et les engagements des jeunes qui s'inscrivent dans leur parcours vers l'autonomie et participent à leur formation citoyenne.



## Bourse d'avenir, qu'est-ce que c'est ?

Vous avez un projet et vous cherchez des financements pour le faire aboutir ?

La Ville de Dugny peut vous aider. Remplissez ce dossier et déposez-le au Point Information Jeunesse (PIJ). Il sera étudié et pourra être retenu pour bénéficier d'une aide.

**La bourse d'avenir** a pour objectif d'accompagner les jeunes face à leurs difficultés, leurs besoins, leurs attentes, favoriser la réussite de la jeunesse dugnysienne.

### La bourse d'avenir propose aux porteurs de projets :

- Une aide financière
- Un soutien et un accompagnement
- Un réseau de partenaires
- Une valorisation du projet à un niveau local

## Pour qui ?

Vous avez entre 17 et 30 ans ? Vous avez un rêve, une idée, un projet en commun à réaliser ?

La Ville de Dugny soutient sa jeunesse par un coup de pouce financier : **la Bourse d'avenir dugnysienne !**

## Pour quels projets ?

**Le projet peut s'inscrire dans différents domaines :**

**Etudes :** Dans le cadre d'un projet d'études en France ou à l'étranger, il s'agit d'aider au financement du coût d'inscription ou de scolarité, des dépenses de la vie courante liées aux études supérieures (logement, frais de déplacement, etc.).

**Formation :** Accompagner dans le financement des formations non prises en charge par le Pôle emploi et la Mission locale, ou bénéficiant d'une prise en charge partielle.

**Création d'entreprise :** Dans le cadre de projets d'entrepreneuriat, il faudra avoir bien défini les contours de son projet, avoir un business plan, avoir réfléchi au statut juridique. A défaut, être suivi par une structure accompagnante (EPT, ADIE, My Creo). Dans le cadre du suivi et du soutien, le candidat pourra se voir orienter vers ces partenaires.

**Autres :** projet solidaire, action culturelle, projet linguistique...

Un règlement intérieur fixe les conditions d'éligibilité et les conditions de mise en œuvre (disponible sur [www.ville-dugny.fr](http://www.ville-dugny.fr)).